

SANS

VALEUR

LEGALE

« VITAMONT »
Société anonyme au capital social de 510.000 euros
Siège social : ZA du Lidon – MONFLANQUIN (47150)
RCS AGEN 328 678 057

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2011**

Le 27 septembre 2011,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la société « VITAMONT » se sont réunis à AGEN (47000), 1050 avenue du Midi, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration par lettre adressée à tous les actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur ALAIN BRUGALIERES préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Charles KLOBOUKOFF et Monsieur Daniel GEVAERT, qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'assemblée, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Madame Catherine KLOBOUKOFF est choisie comme secrétaire par le président et les scrutateurs.

Le président constate en outre que la société « ACE », commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absent.

Le président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 33.405 actions sur les 33.405 actions ayant le droit de vote, soit plus du quart des actions ayant droit de vote et qu'à ces actions représentées sont attachées autant de voix.

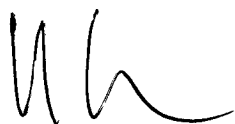
En conséquence, l'assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer et prendre les décisions figurant à l'ordre du jour.

Il est rappelé l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de nouveaux administrateurs suite à la démission de Monsieur Rémy ALBERTINI et Monsieur Jan Paul BAYOL
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport du conseil d'administration,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.



Il fait observer que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires et le projet du texte des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et qu'aucun actionnaire n'a demandé l'envoi de ces documents.

Ces déclarations faites, il est donné lecture des documents et rapport ci- avant énoncés.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme :

- Monsieur Charles KLOBOUKOFF demeurant 25 rue de Betphage à BOURGNEUF (17220)
- et Monsieur Daniel GEVAERT demeurant lieudit « La Borde », à CAZALS (33430),

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Rémy ALBERTINI et Jean-Paul BAYOL, dont elle prend acte de la démission, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Seul Monsieur Alain BRUGALIERES sera maintenu dans ses fonctions d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs ainsi nommés, présents à la réunion, déclarent accepter les mandats qui viennent de leur être confiés et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

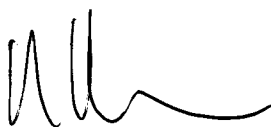
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président :

Alain BRUGALIERES

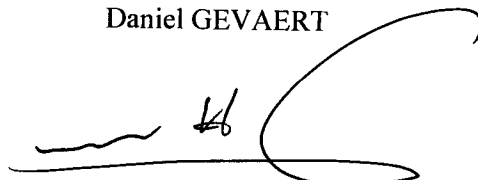


Les scrutateurs :

Charles KLOBOUKOFF



Daniel GEVAERT



Le secrétaire :

Catherine KLOBOUKOFF

